



ÉLECTION À LA CCDC COMMISSION CONSULTATIVE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS

La CCDC est l'instance représentative des doctorants contractuels. Sa présence est obligatoire dans chaque établissement depuis 2009, même si de nombreux établissements ne l'ont toujours pas mise en place. Elle traite des questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels et peut être saisie par un doctorant ou par le chef de l'établissement. Elle ne traite pas des litiges d'ordre pédagogique ou scientifique, lesquels relèvent normalement de la charte des thèses de l'école doctorale. La CCDC traite notamment des procédures de licenciement, des conditions d'exercice des activités professionnelles, du respect du temps de travail, des obligations de service, des congés...

Pourquoi la CGT ?

La CGT c'est, pour des millions de salariés, une force déterminante pour la défense de leurs intérêts, au travail, et plus largement dans tous les actes de la vie sociale. Première organisation syndicale en France, elle puise dans la solidarité les principes mêmes de son action et son audience se fonde sur une détermination sans cesse réaffirmée de combattre les coups que le patronat et les gouvernements successifs portent contre l'immense majorité de la population.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les conséquences catastrophiques des politiques d'austérité

La loi LRU-Pécresse, poursuivie et aggravée par la loi LRU-Fioraso, a généralisé la mise en concurrence des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces lois ont imposé l'autonomie budgétaire aux établissements pour mieux limiter leurs dotations. Les réductions de financement pèsent sur la masse salariale et sont synonymes de précarité pour tous les personnels. Avec la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE) et des regroupements universitaires, on s'achemine vers encore moins de moyens et encore moins de démocratie.

Pour les doctorants : précarité à tous les niveaux

Les doctorants souffrent en premier lieu du manque de financement. Aujourd'hui, près de la moitié des thèses ne sont pas financées. En sciences humaines et sociales, on atteint même les 60 % ! Même pour les thésards qui bénéficient d'un contrat doctoral, la durée du financement n'est pas adaptée à la réalité du travail de recherche. La durée réglementaire du contrat doctoral est de trois ans alors que, par exemple, la durée moyenne d'une thèse en sciences humaines et sociales est de cinq ans ! Cet écart force les doctorants à consacrer une grande partie de leur temps à rechercher de nouveaux financements, ce qui nuit à leur travail de recherche. De nombreux doctorants sont d'ailleurs contraints



d'arrêter leur thèse en cours de route. De plus, le calcul de la retraite ne prend pas en compte l'intégralité des années de thèse effectuées.

Les coupes budgétaires ont également des conséquences sur les conditions de travail quotidiennes des doctorants. De nombreux doctorants contractuels ne disposent pas d'un bureau ou du matériel nécessaire à leur travail de recherche. De même, les droits salariaux des doctorants contractuels sont très souvent contournés. L'opacité qui règne sur leurs obligations de service conduit fréquemment à des abus, voire à du travail gratuit. En sciences dures, il est fréquent que les universités autorisent la réinscription pour une quatrième ou une cinquième année de thèse au mois de septembre, à condition de s'engager à soutenir sa thèse avant le mois de décembre, le plus souvent sans se préoccuper du financement des doctorants, ce qui, la plupart du temps, revient à faire travailler les doctorants gratuitement pendant trois mois dans les laboratoires. À cela vient s'ajouter la pression parfois exercée par la hiérarchie, et notamment par le directeur de thèse, face à laquelle il n'existe pas de véritables contre-pouvoirs.

Mettre fin à la marchandisation de la recherche

Le travail de recherche des doctorants est trop souvent financé par le privé (entreprises, fondations...), conséquence évidente du désengagement de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce mode de financement ne va évidemment pas sans répercussions sur le contenu de la recherche effectuée. Dans les sciences dures notamment, le travail des doctorants se retrouve soumis à des exigences de rentabilité incompatibles avec la démarche scientifique. Malheureusement, cette marchandisation de la recherche touche aussi les doctorants contractuels financés par des fonds publics. Les modules de formation proposés aux doctorants sont très souvent orientés vers la valorisation de la recherche pour les entreprises. L'initiative « Ma thèse en 180 secondes », à l'initiative de la Conférence des présidents d'université et du CNRS, témoigne de cette logique absurde qui va à l'encontre des exigences de la recherche scientifique.

LA CGT REVENDIQUE

- **le financement de tous les doctorants pendant toute la durée de leur thèse et la fin de l'opacité du recrutement des doctorants contractuels**
- **l'augmentation du nombre de contrats doctoraux mis au concours dans les écoles doctorales**
- **le financement public des thèses pour les faire échapper à la logique marchande**
- **le respect des droits des doctorants contractuels en matière de temps de travail et d'obligations de service**
- **la mise à disposition du matériel nécessaire à un travail de recherche de qualité**

À L'OCCASION DU RENOUVELLEMENT DE LA CCDC

VOTEZ ET FAITES VOTER

